

Compte - Rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du Jeudi 4 mai 2005

Edition initiale du	11 mai 05	Cette version est		Validation
Correction demandée au CEVU le		Initiale	X	B. Blin VP CEVU
Validé au CEVU du		Corrigée		
Version corrigée le		Finale, validée		

Fichier num.	CR CEVU 4mai05_I1
Accès site web	http://monalisa.univ-valenciennes.fr/ptest/servlet/uvhc.appli.portail.core.testcanal?portail=IATOSS
Elus	Présents votants : 12 - Pouvoirs : 8
Site	Salle de réunion de la présidence à 9h30

Le quorum (21) n'est pas atteint. Nombre de voix maximum : 20

Rappel : Les membres de droit ne votent pas.

Points traités

Sujet	Avis report modif débat, etc ...	Votes					Documents associés
		Pour	Contre	Abst	Nul	Refus de vote	
Approbation du CR du CEVU du 24 février 2005 après correction		-	-	-	-	-	Remis aux conseillers
Approbation du CR du CEVU du 24 mars 2005	Favorable, assorti des corrections de mention des présences de Mme Morgand et M. Delabarre						
Sujets du CEVU							
Logistique de l'offre de formation 2006							4 séries de documents remis aux conseillers et un calendrier
Questions diverses							
Convention avec l'Institut Euroméditerranéen de l'Environnement et des Energies Renouvelables (I3ER)	Favorable						Remis aux conseillers
Convention de collaboration pour un service social unifié entre l'UVHC et le CROUS	Favorable (avec une remarque du directeur du CEPPE)						Remis aux conseillers
Règlement du master 1 et 2 de la FLLASH (dispositions communes et spécifiques)	Des réserves. Devra être validé par le SG						Remis aux conseillers

Constitution de l'assemblée

LES MEMBRES ELUS :

Les présents :

Collège A : S. GOUAZE, F. ALI MEHMETI, T. GRYBA, F-X LEPOUTRE

Collège B : E. CHERRIER, T. DEMORY, J. PILETTE, J-P ROUZE

Collège IATOSS : P. BOUVAR

Collège usagers : J. COPIN, M. MIDOZ, J. MOUNG, A. TRAUILLÉ

Excusés avec pouvoir :

Collège A : O. STARZENSKI , J. HERRERAS

Collège B : P. GOUTIN

Collège IATOSS : A. LEJEUNE, H. LOURENCO

Excusés sans pouvoir :

Personnalités extérieures : Mme BOSSEAU, M. DURETZ

Collège IATOSS : R. CROCFER

Absents :

Personnalités extérieures : M. CARPENTIER, M. ROY

Collège A : J. ASSAAD, J-P FABRE

Collège B : A. RIVENQ-MENHAJ, J-Y DEBRUILLE, G. WAXIN

Collège usagers : F. LALLEMENT, M-A MESSAILI, L. MONADILE, K. SEBAIHI, X. COUPLEUX, Y. EL HILLALI, E. LLINARES, B-M CHEGROUNI, M. QUINVILLE

LES MEMBRES DE DROIT :

Présent :

Excusé : P. LEVEL Président, P. DULION Agent comptable, F. DESPRES Secrétaire Général.

LES MEMBRES INVITES :

Les présents : B. BLIN, B. BOUCHEZ, C. CAMION, G. DECHY, E. FLAMENT, J-C HERBIN, J. KALINSKI, V. MORGAND, M. OURAK (représenté par Mme FOLLET), B. RADTKE

Excusés : C. DELEBARRE, F. MADEUF, G. TUGORES

Remarque initiale :

M. Traullé nous signale que le danger de chute de revêtement extérieur aux Tertiales existe toujours et s'amplifie. Le conseil dans son ensemble s'étonne que cette situation perdure. M. Herbin indique que cette gravité existe aussi à la FLLASH, bâtiment Matisse ainsi qu'à Cambrai. M. Blin se propose de saisir de ces difficultés M. le Président de l'UVHC ainsi que M. le Vice-Président chargé de la logistique.

Approbation du CR du CEVU du 24 février 2005 : oui

CR repris du dernier CEVU (24 mars 05) pour correction. Les corrections demandées par M. Pilette ont été effectuées.

Approbation du CR du CEVU du 24 mars 2005 : oui aux conditions de mentionner la présence de Mme Morgand et de M. Delebarre.

Logistique de présentation de l'offre de formation 2006 :

M. Blin rappelle que 4 grands domaines de formation ont été retenus pour l'UVHC :

- Sciences et Technologie,
- Droit et Economie,
- Management, Administration et Gestion,
- Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines.

A titre de comparaison, l'université de Lille 3 n'a retenu que 2 grands domaines, Lille 2, 4 domaines, Lille 3, 3 domaines. C'est donc une volonté de simplification qui a prévalu pour l'ensemble des universités de l'académie de Lille.

M. Blin rappelle que pour ce qui concerne le domaine «Droit et Economie», le débat n'est pas encore tranché. Une décision définitive sera prise quant à cette appellation après les vacances d'été.

M. Rouzé observe un problème d'homogénéité pour le domaine «Sciences et Technologie». La question est posée de l'interprétation de la DES (Direction de l'Enseignement Supérieur) relative à la volonté de limiter les domaines mais de laisser par contre un large éventail de spécialités. Cet avis est partagé par M. Pilette qui explique que pour les activités métiers du sport, le domaine «Sciences et Technologie» n'apparaît pas assez explicite pour lui et qu'il faut descendre au niveau de la spécialité.

M. Blin conclut cette discussion préalable en rappelant que le domaine est le niveau pertinent pour expliquer la politique de formation de l'université au niveau international.

M. Blin décline et explicite ensuite chacune des diapositives contenues dans le livret de préparation de l'offre de formation - campagne 2006 notamment ce qui concerne la mobilité et l'acte pédagogique en rappelant que l'offre de formation de l'UVHC lors de la campagne d'habilitation précédente représentait un trop fort agrégat de formations et qu'une meilleure coordination dans ce domaine devait être mise en œuvre selon les recommandations de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale. M. Blin souligne ensuite le caractère transversal de certaines formations et la mutualisation qui doit animer les équipes pédagogiques.

La discussion s'engage ensuite sur le caractère professionnel des formations.

M. Rouzé rappelle qu'à l'IUT, les diplômes de DUT se déclinent en 3 parcours possibles (insertion professionnelle immédiate, licence professionnelle, passerelles), ce qui n'empêche pas néanmoins les titulaires d'un diplôme qui se sont orientés vers une insertion professionnelle immédiate de revenir par la suite dans un cursus universitaire pour une reprise d'études ultérieures.

Un long débat s'engage ensuite sur les poursuites d'études éventuelles en Master Professionnel de la part d'étudiants venant de Licence Pro. Selon M. Gouazé la Licence Pro n'induit pas une poursuite d'études logique vers un Master Pro, lequel a une exigence disciplinaire plus importante. Mme Morgand rejoint son collègue de la FLLASH sur les pré-requis indispensables à déterminer entre Master 1 et Master 2. A l'inverse, M. Traullé souhaite que l'on ne bloque pas brutalement les vocations de poursuites d'études d'étudiants issus de Licences Pro. M. Dechy ajoute qu'il a rencontré dernièrement M. Pierre LOUIS, chargé du dossier des Licences Pro par le Ministère qui lui a indiqué qu'il existait des possibilités de poursuite d'études après une Licence Professionnelle, mais avec des limites. Pour M. Dechy, la Licence Professionnelle reste : «un beau diplôme». M. Blin conclut ce débat en spécifiant que le passage d'une Licence Pro vers un Master Pro 1^{ère} année devra représenter néanmoins une situation exceptionnelle.

Les autres critères comme les actions envisagées et le système UVHC de l'offre de formation 2006-2009 sont ensuite passés en revue au niveau des domaines, des modules

d'accompagnement, des pôles thématiques, des secteurs de développement et des structures de formation.

Le logiciel UNIFORM qui représente une base de structures communes dans le cadre de l'Université Numérique en Région présente des fiches de formation. Certaines infos à destination des futurs étudiants vont apparaître sous réserve d'habilitation. Ce logiciel devrait trouver sa bonne application lors du prochain forum des lycéens qui se tiendra à Lille (ex forum de Lièvin).

Pour ce qui relève des maquettes d'habilitation, le Ministère a mis en ligne un nouveau logiciel depuis novembre 2004 qui reprend tous les éléments de transversalité (par exemple, la charte des examens de l'UVHC) qu'il n'est donc pas nécessaire de reprendre systématiquement dans chaque maquette. La mission du Vice-Président CEVU est délaborer précisément ce type de documents transversaux.

Pour les formations qui seront demandées en habilitation en octobre 2005, il sera nécessaire de présenter un tableau synoptique et global des formations avant d'entrer dans les spécialités et parcours (rappel : domaines – mentions – spécialités). Le logiciel ministériel est paramétré vis à vis de la taille et des effectifs de l'UVHC par rapport à son offre de formation. La capacité prévisionnelle est prévue par le MEN et des contrôles de cohérence seront effectués. Il conviendra donc de veiller à ne pas gonfler artificiellement des effectifs prévisibles au niveau des étudiants inscrits à un diplôme.

Conventions:

La convention de création de l'Institut Euroméditerranéen de l'Environnement et des Energies Renouvelables (I3ER) entre l'UVHC et l'Université Hassiba Benbouali de Chlef est présentée et acceptée sans discussion particulière.

M. Bouchez présente ensuite la convention de collaboration pour un service social unifié entre l'UVHC et le CROUS dans le cadre de l'organisation nouvellement arrêtée de fédérer les services de Scolarité et de Vie de l'Étudiant. La convention dont il s'agit a été adoptée par le conseil d'administration du CROUS lors de sa réunion du vendredi 01 avril 2005. M. Dechy souhaite que son Centre de Formation apparaisse véritablement dans le détail des filières universitaires (article 1).

Règlement du Master 1 et 2 de la FLLASH:

La lecture du document présenté par la FLLASH pour son Master amène des observations de la part des conseillers, notamment des réserves sont émises pour la rédaction de la dernière phrase (article 6) : «l'inscription en M2 n'est pas de droit». D'autres exigences sont pointées comme étant excessives par exemple le fait que pour les soutenances, les maîtres de conférence doivent être titulaires de l'HDR. Le texte est proposé à être revu d'une part FLLASH et d'autre part au niveau du secrétariat général.

Le prochain CEVU est fixé à la date du **jeudi 09 juin** après-midi pour revoir plus en finesse l'offre de formation de l'université.

La séance est levée à 11 h 45.